

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présent: 23

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2021- 76
Conseil Municipal du 7 juillet 2021

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} juillet 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD –S. BUTET – P.BERTON – C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE pouvoir à G. MIGNON – A. DUBRUN pouvoir à T. DEGRANDE – F. GUIRAO pouvoir à M. VILLEGIER – S. DELIMOGEES pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: P. ORMECHE – A. DUBRUN – F. GUIRAO – S. DELIMOGEES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. BROUILLET

OBJET : Aménagement de bourg : Remplacement de 3 candélabres du giratoire Bd de la République – Bd Gambetta

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les travaux d'aménagement de bourg,

VU la nécessité de procéder au remplacement de 3 candélabres au giratoire Bd de la république – Bd Gambetta,

CONSIDERANT que ces travaux sont pris en charge par le SDEG et qu'il sera demandé un fonds de concours à la commune,

CONSIDERANT le coût des travaux s'élevant à 8 017.70 Euros TTC

CONSIDERANT que la contribution maximale de la commune au titre du fonds de concours s'élève à 4 042.67 Euros .

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré PAR 27 VOIX POUR, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de ce fonds de concours au SDEG dont la somme maximale sera de 4 042.67 € TTC

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021 à l'article 2041582.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE